



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 99905

Texte de la question

Mme Audrey Linkenheld attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la dotation du fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Le FSER favorise l'existence des radios associatives non commerciales aux côtés des acteurs économiques de la radiodiffusion. Il est doté de 29 millions d'euros cette année contre 28,8 millions d'euros en 2014, et 29,15 millions d'euros en 2015, soit un montant stable en dépit d'un contexte budgétaire contraint. Toutefois, à budget constant, le FSER fait face à une hausse des demandes de subventions ce qui réduit en proportion l'enveloppe accordée à chaque radio. Aussi, elle lui demande s'il est envisageable d'augmenter l'enveloppe du FSER afin de garantir le montant des subventions actuelles alloués à chacune.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication porte une attention toute particulière au tissu exceptionnel de radios associatives dont la France est riche. Chaque année, près de 700 radios associatives bénéficient du soutien du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER), qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. L'action culturelle au plus près des territoires est une priorité et les radios associatives jouent un rôle central en la matière. Que ce soit dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans les campagnes, leur mission de communication sociale de proximité contribue, souvent de façon décisive, au renforcement du lien social. Si la demande du syndicat national des radios libres de voir augmenter le budget du FSER d'1 M€ en 2016 n'a pas pu être satisfaite, dans le contexte particulièrement contraint de la fin de gestion 2016, le ministère de la culture et de la communication s'est en revanche assuré que soit débloquée la réserve de précaution, qui s'est élevée à 2,32 M€, afin que les subventions versées aux radios ne soient pas diminuées. En outre, pour 2017, le budget du FSER est porté à 30,75 M€, soit une progression de plus de 5 % par rapport à 2016, et c'est ce montant qui a été proposé au Parlement et adopté en loi de finances initiale pour 2017. Cet effort exceptionnel marque la volonté du Gouvernement de favoriser le développement d'un dispositif qui a fait ses preuves et de soutenir l'économie parfois fragile de ces acteurs, dont la contribution au pluralisme du paysage radiophonique est essentielle.

Données clés

Auteur : [Mme Audrey Linkenheld](#)

Circonscription : Nord (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99905

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 octobre 2016](#), page 8456

Réponse publiée au JO le : [14 février 2017](#), page 1262